

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES BAUGES

Délibération 2026-10

Objet : Affectation définitive des Résultats 2025

Le 08 juin 2026, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP des Bauges, se sont réunis les membres du Syndicat en Mairie de Faverges-Seythenex, dont les noms suivent :

Etaient présents : Quentin DUNAND (Titulaire Mairie Faverges-Seythenex), Christian ROSETI (propriétaire privé), Jonathan UTILLE (Titulaire Section du Couchant), Nathalie SURY (Suppléante Mairie Faverges-Seythenex), Mickael UTILLE (Suppléant section du Couchant), Tomy DESAIRE (Suppléant Commune de Giez), Maurice FALCY arrivé à 19h30 (Propriétaire privé)

Avaient donné Pouvoirs : Hervé LECURIEUX BELFOND (Titulaire Commune de Giez) a donné pouvoir à Tomy DESAIRE

Etaient absents : Jean de CHEVRON-VILLETTE (Propriétaire privé)

Etaient aussi présents : Jean-Pierre PORTIER (Président sortant), Yves CREPEL (Maire de Faverges-Seythenex), Rémy VERICEL (Directeur de la SEA), Martine MERCIER (Technicienne Mairie de Faverges-Seythenex) Suzanne ZINS (comptable)

Monsieur Christian ROSETI Président, fait le rapport suivant :

Après avoir statué sur le compte administratif 2025, il est nécessaire de statuer sur l'affectation définitive du résultat de fonctionnement du budget de l'AFP des Bauges.

AFP des BAUGES – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025	
FONCTIONNEMENT exercice 2025	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	13 648,84 €
Résultats antérieurs reportés (ligne R002 N-1)	0,00 €
Total du résultat à affecter	13 648,84 €
INVESTISSEMENT exercice 2025	
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice	119 223,93 €
Résultats antérieurs reportés (ligne D001 N-1)	-64 139,53 €
Solde d'investissement cumulé - R001	55 084,40 €
Restes à réaliser recettes	231 262,17 €
Restes à réaliser dépenses	173 787,85 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	57 474,32 €
Total Investissement Cumulé+ Solde RAR	112 558,72€
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION résultats 2025 sur exercice 2026	
Couverture du besoin de financement -	0,00 €
Report en fonctionnement R002	13 648,84 €

En vertu de l'article L2311 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 13 648,84 €.

Le solde d'investissement cumulé de 55 084,40 € fait l'objet d'un report en section d'investissement. L'affectation du résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement après intégration des reports 2025 soit : 0€

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Syndicat :

1. Approuve le résultat de fonctionnement 2025 qui s'établit à 13 648,84 € et son affectation comme suit :
 - 13 648,84 € en excédent de fonctionnement reporté (R002) au BP 2026
2. Approuve l'affectation des résultats définitifs d'investissement 2025 qui s'établit à 55 084,40€ en report de section d'investissement (R001)
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président ou en cas d'impossibilité à Monsieur Le Vice-Président pour appliquer cette décision, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ROSETI



Association Foncière Pastorale
des BAUGES